RÉPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal			
Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en	Séance du 12 septembre 2024			
Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Par suite d'une convocation en date du 6 septembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.			
Nombre de conseillers :	Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Aline SIMOES, Marie			
En exercice : 15	TROUILLET, Christophe VADON, Rémi BESSERER, Céline GEORG, Véronique LEGENDRE, Alexandre			
Présents: 11	BAUDET			
Votants: 13	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.			
Délibération n°49_2024				
	Absents excusés: Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA, Yanis ETHEVE,			
	Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT			

Objet: DÉCISION MODIFICATVE N° 1 DU BUDGET EAU M49

Suite à la demande du trésorier de Rumilly d'admettre en non-valeur certaines créances, Monsieur le Maire indique qu'il y lieu d'abonder le chapitre 65 du budget de l'eau qui n'avait pas de prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget eau 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	Recettes	
Article 61523:	- 1 111.90 €			
Article 6541:	+ 1 111.90 €			
Total:	0 €	Total	0 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2024 ainsi présentée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Pour extrait conforme,	Le secrétaire de séance,		
	Le Maire,	Christelle DEROBERT		
Compte tenu de sa télétransmission le :	Jérémie COURLET	N .		
Et de la publication le :	REDEWINE DE WINE			
*\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\				